

Note de Synthèse
Annexe à la délibération du Conseil de Communauté du 3 juillet 2015
Plan d'occupation des sols tenant lieu de plan local d'urbanisme de la
commune de Carnoux-en-Provence.
Approbation de la procédure de modification simplifiée n°10.

Par arrêté du Président de la Communauté urbaine n° 15/177/CC, du 10 avril 2015 pris en application de la délibération du Conseil de Communauté n° AEC 006-594/14/CC du 19 décembre 2014, a été engagée la procédure de modification du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Carnoux-en-Provence.

La présente modification n°10 du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme a pour finalité d'apporter quelques modifications de la zone à plan de masse du centre-ville (ajustement de limite, d'implantation et de hauteur des bâtiments), ainsi que du règlement et de mettre à jour les annexes.

En application de l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, cette modification du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme, a pu être conduite sous la forme d'une procédure simplifiée, avec mise à disposition au public du projet de modification du PLU pendant un mois.

Cette formalité a été effectuée du 14 avril 2015 au 18 mai 2015, en mairie de Carnoux-en-Provence, ainsi qu'au siège de la Communauté Urbaine et sur son site internet, et n'a donné lieu à aucune remarque.

En conséquence, suite à cette consultation du public et à l'avis favorable du Conseil Municipal de la commune de Carnoux-en-Provence qui a délibéré le 25 juin 2015, il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification du plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme de Carnoux-en-Provence.